



## EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### COMMUNE de MONTGUYON – SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2025 - N° 2025/63

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Montguyon s'est réuni en session 3<sup>ème</sup> extraordinaire à 20 heures 30, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien MOUCHEBOEUF, Maire.

Date de convocation : 03 septembre 2025

Date affichage : 11 septembre 2025

Nbre de Conseillers : 19 En exercice : 19 Présents : 17 Votants : 17 Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

**Etaient présents** :

Julien MOUCHEBOEUF, Olivier CHARRON, Ghislaine GUILLEMAIN, Ludovic GIRARD, Annie CHARRASSIER, Lionel NORMANDIN, Marie BERNARD, Marc LIONARD, Carine MOULY, Sophie BRODUT, Charlotte DENIS-CUVILLIER, Christophe METREAU, Gaëtan BUREAU, Raymond NUVET, Simone ARAMET, Didier MOUCHEBOEUF et Claude NEREAU

Excusée : Claire LEGER

Absente : Nathalie CHATEFAU

Secrétaire de séance : Simone ARAMET

**OBJET** : Groupe scolaire – Autorisation de signature de convention avec l'Education Nationale pour la mise en place d'un accompagnement localisé pour un élève

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal présents qu'il est impératif de mettre en place un Accompagnement Humain (AESH) sur la pause méridienne auprès d'un élève inscrit à l'école maternelle du groupe scolaire de la commune.

Monsieur le Maire précise que les modalités de cet accompagnement ont été définies par le coordinateur du Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé (PIAL).

Pour la bonne suite de cet accompagnement, Monsieur le Maire demande aux membres l'autorisation de signature de la convention établie par l'Education Nationale de la Charente-Maritime.

**Après lecture faite de la convention par Monsieur le Maire, Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité des membres présents :**

- **D'AUTORISER** la Monsieur le Maire ou un élu ayant délégation à signer la convention établie par l'Education Nationale de la Charente-Maritime relative à la mise en place d'un accompagnement humain (AESH) sur la pause méridienne pour un élève inscrit à l'école maternelle du groupe scolaire de la commune.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Ont signé au Registre les membres présents

Pour copie conforme

Le Maire,

Julien MOUCHEBOEUF

La Secrétaire de séance,

Simone ARAMET

